

Grisons

Autor(en): **Bezzola, Andrea**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **52/1961 (1961)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nombreuses envoyées par les institutions internationales. Il ne remplacera pas la centrale universitaire de Zurich, qui gardera le secteur de l'enseignement supérieur.

* * *

La XXIV^e conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'UNESCO, s'est tenue à Genève du 3 au 14 juillet 1961. L'ordre du jour comportait, outre les rapports sur le mouvement éducatif dans les quatre-vingt-cinq pays représentés à la conférence, l'organisation de l'école primaire à maître unique et celle de l'éducation préscolaire.

* * *

Au terme de sa vingtième chronique, l'auteur prend congé de ses aimables lecteurs et les remercie de leur bienveillante attention. Dès le 1^{er} janvier 1962, il sera remplacé par le nouveau secrétaire général du département, M. René Jotterand, qui garde la direction de l'enseignement primaire. Quant à son successeur à la direction de l'enseignement secondaire, il n'est pas encore nommé au moment où il écrit ces lignes.

HENRI GRANDJEAN,
*secrétaire général du Département de
l'Instruction publique,
directeur de l'enseignement secondaire.*

Grisons

Organisation scolaire. — L'année dernière s'est déroulée sous le signe des préparatifs intenses pour la nouvelle loi scolaire. Après une nouvelle discussion dans le Petit Conseil et dans la Commission extraparlamentaire, le projet a été discuté en première lecture par le Grand Conseil. Le Département de l'Instruction publique a en outre préparé un avant-projet de loi sur les traitements du corps enseignant. Enfin, il a élaboré un projet de loi sur l'orientation professionnelle, dans lequel sera incluse l'orientation des jeunes filles qui répond à un besoin urgent.

De nouveau, au début de l'année scolaire 1960/1961, les postes d'instituteurs dans les écoles primaires et secondaires n'ont pu tous être tenus par des maîtres brevetés. 14 écoles (contre 8 précédemment) ont dû être dirigées par des normaliens de dernière année. Il est aussi difficile de trouver des maîtres qualifiés pour les écoles secondaires.

Surveillance des écoles. — La Commission d'éducation s'est occupée surtout de la nomination de maîtres pour l'Ecole cantonale ; là aussi le manque de maîtres pour les écoles moyennes rend la tâche difficile.

Les inspecteurs cantonaux se sont attachés entre autres à la révision du plan d'études pour les écoles primaires.

Ecoles populaires. — Le Petit Conseil a alloué à des communes pauvres, pour le payement des instituteurs, des subsides pour 65 000 fr.

répartis entre 83 écoles, pour un montant de 400 fr. à 1000 fr. Il en a été versé aussi pour l'enseignement des travaux manuels.

Les subsides accordés pour la construction, la transformation ou l'agrandissement de maisons d'école étaient fixés d'après le rôle des impôts ; désormais, à côté de ce facteur, le Petit Conseil tiendra compte de la situation financière de la commune. La limite des subventions a été portée de 10 à 25 %. De ce fait, il a été versé 315 450 fr., plus les subventions complémentaires à des communes pauvres. Il faut ajouter à cette somme le 15 % des dépenses pour réparations et mobilier à 36 communes.

121 communes ont annoncé 3987 élèves pour les crédits alloués à l'assistance sociale des enfants ; une partie des 32 000 fr. qui y furent consacrés provient de la subvention fédérale pour les écoles primaires, une autre partie du produit des patentes sur l'alcool.

60 écoles ont reçu un enseignement ménager, soit toute l'année, soit avant le début ou après la fin de l'année scolaire.

Derechef, les 10 % de la subvention fédérale qui doivent obligatoirement être consacrés à l'enfance déficiente ont été partagés entre l'Institution de Masans, Pro Infirmis et diverses classes de développement (Hilfsklassen).

46 maîtres ont pris part aux cours de perfectionnement. La section des Grisons de la Société suisse pour le travail manuel et la réforme scolaire a organisé des cours, à Coire sur le chant à l'école, la construction de reliefs, le travail du bois, à Trun pour les esquisses au tableau noir. Il y a eu en outre deux cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères à Coire, des cours de ski à Flims et à Sedrun, pour gymnastique d'hiver et ski à Parpan, pour l'introduction de l'école de gymnastique à Untervaz et Roveredo. Tous ces cours ont bénéficié de subsides cantonaux.

Ecole primaire. — Le corps enseignant a compté 695 maîtres (677 l'année précédente), soit 562 instituteurs (552) et 133 institutrices (125). 8 classes ont été tenues par des normaliens. 17 postes ont été créés au début de l'année scolaire et 8 supprimés.

Le mouvement des mutations a faibli ; il y en eut au total 98 (141), 21 (27) instituteurs se sont engagés dans d'autres cantons et 9 (8) en sont venus.

Au total, les élèves de l'école primaire sont au nombre de 17 715 (18 074).

Signalons comme nouveaux manuels, entre autres, les 4^{es} livres de lecture « Guardaval » pour la Haute Engadine et « Süssom Givé » pour la Basse Engadine ; l'édition ladine, italienne, « surselvisch » et « surmeirisch » de « Wir sprechen Deutsch », II^e partie.

Ecoles secondaires. — Dans l'année 1959/1960, il y eut 82 écoles secondaires ouvertes, soit une en plus par l'ouverture de celle de St.-Antonien ; ces écoles furent tenues par 164 maîtres dont 9 institutrices et comptèrent 3078 élèves (3664). Le subside cantonal à ces écoles s'est monté à 238 000 fr.

Ecole cantonale des Grisons. — A part de nombreuses mutations, le Petit Conseil a créé 6 nouveaux postes. L'Ecole cantonale a compté

895 élèves à la fin de l'année scolaire 1959/1960 et commencé l'année 1960/1961 avec 950 élèves.

Elle a délivré 31 certificats de maturité (18 du type A et 13 du type B), 15 certificats du type C, 8 maturités commerciales et 14 diplômes de Commerce. 47 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le brevet d'instituteur et institutrice.

Un nouveau plan d'études pour le Gymnase et l'Oberrealschule est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1960.

A la suite d'un concours pour l'érection d'un bâtiment destiné à l'Ecole cantonale sur l'Areal Cleric, le projet de l'architecte M. Andreas Liesch, de Coire, a été adopté. Le crédit de 5 200 000 fr. a été adopté sans opposition par le Grand Conseil le 30 novembre 1960 et sera recommandé au peuple.

Bourses. — Les prêts et bourses suivants ont été accordés : à des élèves des écoles moyennes 61 prêts et 106 bourses, à des élèves des technicums et aux étudiants 17 prêts et 15 bourses, à des élèves de la Frauenschule 3 prêts et 5 bourses.

D^r ANDREA BEZZOLA,
conseiller d'Etat.

Jura bernois

I. Partie générale

Pénurie

L'année 1960 est caractérisée par les préoccupations de la Direction de l'Instruction publique pour assurer la relève. Dans toutes les professions ou presque — le phénomène est connu — le personnel fait défaut. Il s'agit de combler peu à peu le déficit en créant les organes et les bases nécessaires à la formation d'un personnel qualifié. Le système scolaire est le premier intéressé à la chose, ce qui revient à dire qu'une des tâches immédiates est la formation du corps enseignant. La Direction de l'Instruction publique l'a démontré en répondant à diverses interpellations parlementaires. Elle chargea le Bureau cantonal de statistique d'analyser la pénurie actuelle de personnel enseignant. Le rapport fut présenté en juillet 1960. Il en ressort qu'en été 1960, 220-240 membres du corps enseignant au moins faisaient défaut dans les écoles primaires de la partie allemande du canton¹. Ce déficit ne pouvait être couvert qu'en créant de nouvelles possibilités de formation. On retint ces solutions : agrandir les écoles normales existantes, ouvrir des classes supplémentaires dans les écoles normales privées et organiser des cours spéciaux. L'extension donnée aux écoles secondaires et aux gymnases, on le pressent, aura aussi pour effet que nombre de maîtres et maîtresses primaires se voueront à l'enseignement supérieur. Et comme on tend, aujourd'hui, à réduire le nombre des élèves des classes primaires il faudra, pour autant que la chose

¹ Pour le Jura, il fallait en ajouter une quarantaine.